Accusé de réception en préfecture
001-210103842-20260330-ARRETE_2026_082-AI
Date de télétransmission : 31/03/2026
Date de réception préfecture : 31/03/2026

COMMUNE DE SAINT RAMBERT EN BUGEY (Ain)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
2026/082

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE

Le Maire de la Commune de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY,

Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.

Considérant que les adjoints sont tous titulaires d'une délégation,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Frédérik BEAULIEUX, conseillère municipale déléguée,

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Frédérik BEAULIEUX, conseillère municipale déléguée, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

Associations, sports, culture

Elle assurera les fonctions suivantes :
- Gestion des locations de salles communales et conventions avec les associations

Article 2 : Le Maire, le secrétaire général de la Commune de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification.
Il sera inscrit au registre des actes de la Mairie.
Ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Trésorière, l'intéressée.

Fait à St Rambert En Bugey
Le 30 mars 2026

Le Maire,
Florence RIESSER

MAIRIE de SAINT-RAMBERT-en-Bugey (Ain)

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le 30/03/2026
Signature :